

## LE GEOPORTAIL DE L'URBANISME

Webinaire n°2: les fondamentaux du standard CNIG

Pierre Capart – bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie



## **Sommaire**

1/ Le Conseil national de l'information géographique (CNIG) et les standards

2/ Prise en compte dans le GPU et accompagnement

3 / Les fondamentaux de la structure du standard CNIG documents d'urbanisme

4 / Conseils d'applications du standard pour une consultation optimale sur le GPU



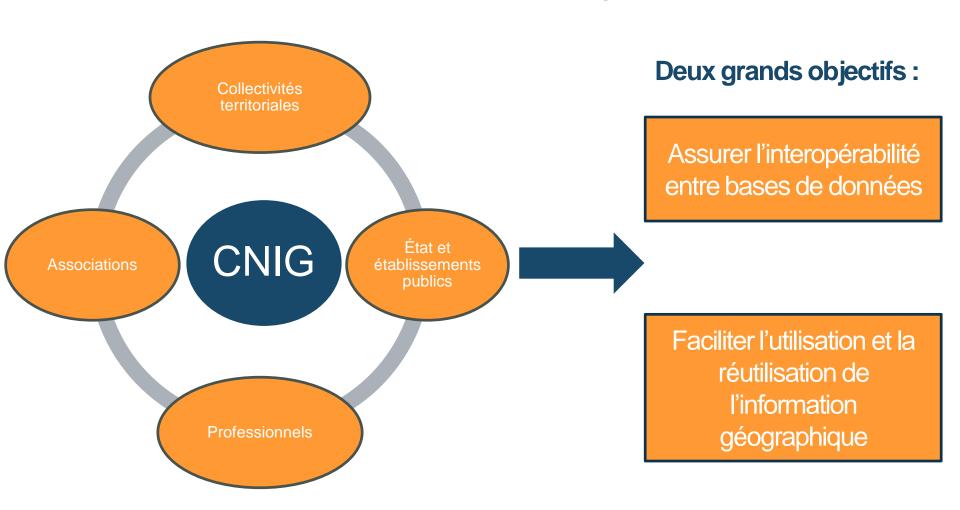
# 1/ Le Conseil national de l'information géographique (CNIG) et les standards

- 1.1 / Présentation de la structure
- 1.2 / Pourquoi un standard unique de dématérialisation ?
- 1.3 / Présentation succincte des différents standards : PLU/CC, SUP, SCoT, PSMV (à venir) et consignes de saisie de métadonnées



#### 1.1 / Présentation du CNIG

## La structure de coordination nationale instituée par la directive INSPIRE





## 1.2 / Pourquoi un standard unique de dématérialisation ?

## Les intérêts d'avoir un standard national



Conseil national de l'information géographique

- Échanges d'informations uniformisées
  - Permettra notamment la réalisation du contrôle de légalité sur la base du standard
- Mise à disposition sur un portail national de l'ensemble des docs d'urbanisme et des SUP dans un format cohérent
- Standardiser les données entrantes dans les systèmes ADS



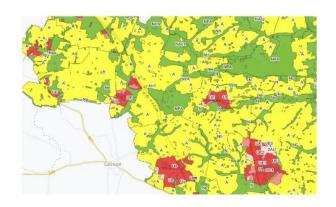
## Un standard par type de document

- Le standard POS/PLU/PLUi/PSMV
- Le standard « cartes communales »
- Le standard « servitudes d'utilité publique » (SUP)
- Le standard « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCoT)

Remarque: un standard spécifique au PSMV est prévu en 2019 (appel en commentaires en cours)

Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme

#### PLAN LOCAL D'URBANISME





Standard CNIG décembre 2017



## Des standards qui évoluent avec la règlementation et les besoins usagers

- Recodification du CUrb + réforme contenu du PLU
- Traduction géomatique plus précise des DU
- Clarification/description des concepts
- Meilleure prise en compte des PLUi (plans de secteur, etc.)
- Enrichi par 362 commentaires lors de l'appel à commentaires public

Code	Sous Code	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
18	00	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	L151-6 et L151-7	
18	01	OAP de projet (sans règlement)	L151-6 et L151-7	R151-8
18	02	OAP entrées de ville	L151-6 et L151-7 1°)	R151-6
18	03	OAP relatives à la réhabilitation, la restructuration, la mise en valeur ou l'aménagement	L.151-7 4°	
18	04	OAP d'adaptation des périmètres de transports collectifs	L151-7 6°	
18	05	OAP patrimoniales, architecturales et écologiques	L151-6 et L151-7	R151-7
18	06	OAP relatives à l'habitat	L151-6 ou L151-46	
18	07	OAP comprenant des dispositions relatives à l'équipement commercial et ${\rm artisanal}^2$	L151-6 2e alinéa ou l	L151-7 2°)
18	08	OAP relatives aux transports et aux déplacements	L151-6 ou L151-47	



Le standard de dématérialisation des documents d'urbanisme 2017 est pris en compte par le GPU. La version mineure 2017b sera quant à elle prise en compte dans la version 4.1 du GPU.



# Quel standard utiliser en fonction de la vie du DU ou de la SUP?



- Pour toute nouvelle numérisation de DU → utiliser la dernière version, qui rend mieux compte des éléments constitutifs du DU
- Si numérisation en cours → rester sur le même format, les GPU accepte toutes les anciennes versions



Le standard CNIG s'améliore continuellement. Ces évolutions ne bloquent cependant pas la numérisation des DU et SUP pouvant être téléversés. Le standard attendu en entrée du Géoportail national de l'urbanisme est conforme aux préconisations du Conseil national de l'information géographique (CNIG) disponible à cette adresse : <a href="http://cnig.gouv.fr/?page\_id=2732">http://cnig.gouv.fr/?page\_id=2732</a>



## Travail sur l'accès automatisé à la règle d'urbanisme

AXE N° 1 : Élaboration du Standard SCoT simplifié

AXE N° 2 : Prise en compte des PSMV

AXE N° 3: Maintenance évolutive du standard PLU/CC

AXE N° 4: Maintenance évolutive du standard SUP

AXE N° 5 : Structuration du règlement d'urbanisme

AXE N° 6 : Définition d'un profil urbanisme « relationnel »



# 2/ Prise en compte dans le GPU et accompagnement

- 2.1 / Prise en charge des standards par le GPU
- 2.2 / Comprendre le fonctionnement du validateur
- 2.3 / Pour vous accompagner



## Délais de prise en compte par le GPU

Type de document	Version du standard	Date d'approbation	Disponibilité sur le GPU	
	CNIG PLU v2013	avril 2013	disponible	
	CNIG PLU v2014	octobre 2014	disponible	
PLU/POS/PSMV	CNIG PLU v2017	décembre 2017	disponible	
	CNIG PLU v2017b	octobre 2018	à paraitre	
		0010010 2010	(v4.1 - automne 2019)	
	CNIG CC v2013	avril 2013	disponible	
	CNIG CC v2014	octobre 2014	disponible	
CC	CNIG CC v2017	décembre 2017	disponible	
	CNIG CC v2017b	octobre 2018	à paraitre	
	51110 00 V2017B		(v4.1 - automne 2019)	
	CNIG SUP v2013	décembre 2013	disponible	
SUP	CNIG SUP v2016	juillet 2016	disponible	
331	CNIG SUP v2016b	mars 2019	à paraitre	
		111013 2013	(v4.1 - automne 2019)	
	pseudo-standard	_	disponible	
SCOT	GPU		•	
	CNIG SCOT v2018	juin 2018	à paraitre	
		•	(v4.1 - automne 2019)	
Consignes de saisie de métadonnées pour les	CSMD DU v2017	décembre 2017	disponible	
DU	CSMD DU v2019	mars 2019	à paraitre	
			(v4.1 - automne 2019)	
Consignes de saisie de métadonnées pour les	CSMD SUP 2017	décembre 2017	disponible	
SUP	CSMD SUP 2019	mars 2019	à paraitre	
			(v4.1 - automne 2019)	
Consignes de saisie de métadonnées pour les			à paraitre	
SCOT	CSMD SCOT 2019	mars 2019	(v4.1 - automne 2019)	

## Prise en compte des nouveaux standards CNIG

#### SCoT 2018

#### Jusqu'à présent:

- Pseudo-standard
- Représentation cartographique imprécise

#### Dans la 4.1:

- Standard SCOT v2018
- Zones blanches non intégrées dans le GPU
- Nouvelle nomenclature →





NB. Les données de cette image ont été modifiées pour les besoins de la démonstration.



### Prise en compte des nouveaux standards CNIG

#### PLU 2017b

- Intégration des plans de secteurs pour certains PLUi
- Périmètre d'annulation partielle représenté en noir opaque sur la zone concernée



CSMD (consignes de saisie de métadonnées)



## Le validateur du GPU



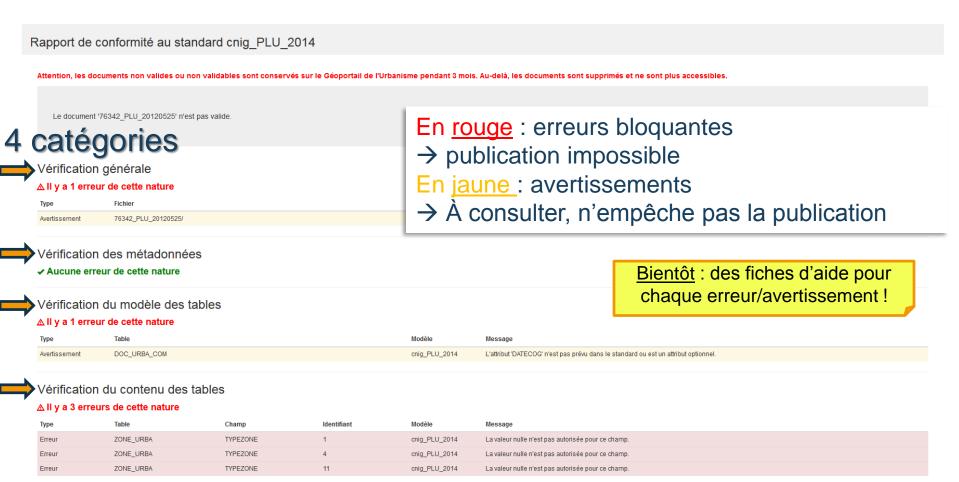
Le contrôle se fait par rapport au

Pas de standard renseigné → GPU considère standard 2013.

À partir de la version 3.3 (mi 2019), ce sera la dernière version du standard.



## Comprendre le rapport de conformité





### Que contrôle le validateur?

- Conformité au modèle de données du standard CNIG
  - La présence des fichiers obligatoires
  - La présence des attributs obligatoires
  - Le respect des valeurs attributaires prévues par le standard
- Les métadonnées:
  - L'encodage des données (UTF8, ISO 8859-1 ...)
  - Le standard utilisé (CNIG PLU v2014, CNIG PLU v2017 ...)
  - La projection des données (EPSG : 2154, RGR92UTM40S,...)

D'une manière générale les contrôles sur les métadonnées ont été renforcés depuis la mise en place du formulaire de saisie en ligne.



## Les ressources à votre disposition

- Géorézo : <a href="https://georezo.net/forum/viewtopic.php?id=73022&p=1">https://georezo.net/forum/viewtopic.php?id=73022&p=1</a>
- Les modèles de données utilisés par le GpU sont disponibles à cette adresse : <a href="https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/standard/">https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/standard/</a>
- Le réseau des équipes projet en charge de l'accompagnement des collectivités à l'utilisation du GPU :
  - Vos contacts en DDT (France entière et grande couronne)
    - ddt-geoportail-urbanisme@<votre-département>.gouv.fr
    - > Exemple: ddt-geoportail-urbanisme@dordogne.gouv.fr
  - Votre contact en DDTM :
    - > ddtm-geoportail-urbanisme@<votre-département>.gouv.fr
    - > Exemple: ddtm-geoportail-urbanisme@charente-maritime.gouv.fr
  - Votre contact à Paris et en petite couronne :
    - utea75-geoportail-urbanisme@developpement-durable.gouv.fr
    - utea92-geoportail-urbanisme@developpement-durable.gouv.fr
    - utea93 -geoportail-urbanisme@developpement-durable.gouv.fr
    - utea94-geoportail-urbanisme@developpement-durable.gouv.fr



# 3/ Les fondamentaux de la structure du standard CNIG documents d'urbanisme

- 3.1 / Modèle conceptuel de données
- 3.2 / Nommage des pièces écrites
- 3.3 / Structuration des données géographiques



## Présentation du standard CNIG PLU/CC

- Selon le standard CNIG, le répertoire zip doit contenir :
  - Les tables DOC\_URBA et DOC\_URBA\_COM
  - Le fichier de métadonnées (.xml) conforme aux « Consignes de saisie des Métadonnées INSPIRE pour les documents d'urbanisme »
  - Les deux sous-répertoires
    - « Donnees\_geographiques » et « Pieces\_ecrites »

#### Pour un PLU:

- Donnees\_geographiques
- Pieces\_ecrites
- 44712\_DOC\_URBA\_20041103.dbf
- 44712\_DOC\_URBA\_COM\_20041103.dbf
- fr-000044712-plu20041103.xml

#### Pour un PLUi :

- Donnees\_geographiques
- Pieces\_ecrites
- 244400189\_DOC\_URBA\_20111215.dbf
- 244400189\_DOC\_URBA\_COM\_20111215.dbf
- fr-244400189-plui20111215.xml



## Respect des règles de nommage pour que les pièces écrites soient reconnues par le GPU

Les pièces écrites doivent être nommées suivant les règles du standard :

DOCUMENT DESIGNATION Procédure du document d'urbanisme procedure Jugement d'annulation totale ou partielle jugement Rapport de présentation rapport Projet d'aménagement et de développement padd

durables

Règlement reglement

Plan de zonage reglement\_graphique

Orientations d'aménagement orientations\_amenagement

Prescriptions surfaciques, linéaires, prescription\_surf, prescription\_lin

info\_surf, info\_lin, info\_pct

ponctuelles prescription\_pct

Périmètre d'information surfacique, linéaire,

ponctuelle

Listes des annexes liste\_annexes

Liste des SUP, Plan des SUP liste\_SUP, plan\_SUP Plan des secteurs (pour certains PLUi) plan de secteurs

dénomination

**Exemples de** Exemples pour le PLU de la commune 44712 approuvé le 3 novembre 2004 :

44712\_procedure\_20041103.pdf 44712\_rapport\_20041103.pdf

44712 padd 20041103.pdf

44712\_reglement\_20041103.pdf



#### 3.2 / Nommage des pièces écrites

## Pièces écrites supplémentaires : liste des emplacements réservés ou planches du règlement graphique

44712 prescription lin 01 02 20041103.pdf

44712\_prescription\_pct\_07\_01\_20041103.pdf

 Ces éléments sont également présents dans les pièces écrites, identifiés avec leurs codes

05

05

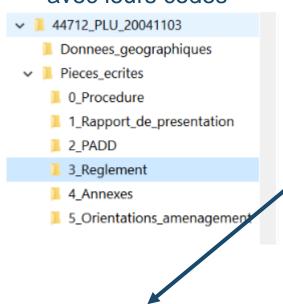


Tableau d'assemblage

Planches du règlement graphique

<b>44712</b>	44712_prescription_surf_05_01_1_20041103.pdf				
<b>44712</b>	_pre	scri	otion_surf_05_01_2_20041103.pdf		
<b>7</b> 44712	_pre	scri	otion_surf_09_00_20041103.pdf		
<b>7</b> 44712	_pre	scri	otion_surf_24_03_20041103.pdf		
<b>7</b> 44712	44712_reglement_20041103.pdf				
<b>7</b> 44712	_reg	lem	ent_graphique_0_20041103.pdf		
<b>7</b> 44712	_reg	lem	ent_graphique_1_20041103.pdf		
<b>44712</b>	_reg	lem	ent_graphique_2_20041103.pdf		
	05	00	Emplacement réservé Remarque : sauf lot de données antérieurs au standard v2017, tilliser impérativement les sous-codes suivants	L151-41 1° à 3°	
	05	01	Emplacement réservé aux voies publiques	L151-41 1°	
7	05	02	Emplacement réservé aux ouvrages publics	L151-41 1°	
	05	03	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	L151-41 2°	
05 04 Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques			L151-41 3°		

Servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt

Emplacement réservé logement social/mixité sociale

Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

général et espaces verts en zone U ou AU

R151-32

R151-48 2°, R151-50 1°, R151-34 4°, R151-43 3°

R151-50 1° R151-34 4° R151-43 3°

R151-38 1°

L151-41 4°

L151-41 5°

alinéa

L151-41 dernier

## Les attributs des données géographiques sont décrites dans le standard

Nom de la tabl	le : <insee ou="" siren="">_PRESCRI</insee>	Géométrie : surfacique				
Nom de la tabl	le : <insee ou="" siren="">_PRESCRI</insee>	Géométrie : linéaire				
Nom de la tabl	le : <insee ou="" siren="">_PRESCRI</insee>	Géométrie : ponctuelle				
Tables contenant les prescriptions se superposant au document d'urbanisme						
Attribut	Définition	Occurrences	Туре	Contraintes sur l'attribut		
LIBELLE	Description physique de la prescription.	Exemple : Emplacement réservé n°12	C254	Valeur vide interdite		
TXT	Étiquette (libellé court) associée au nom de la prescription	Exemple : ER 12	C10	valeur vide autorisée		
TYPEPSC	Type précisant l'objet de la prescription	Énumération PrescriptionUrbaType	C2	Valeur vide interdite		
STYPEPSC	sous-type détaillant le type	Énumération <u>PrescriptionUrbaType</u>	C2	valeur vide interdite		
NOMFIC	Nom du fichier contenant le texte décrivant la prescription, à défaut : le nom du fichier du règlement			Les noms des fichiers respectent une convention de nommage valeur vide autorisée		
URLFIC	Lien d'accès au fichier contenant le texte décrivant la prescription		C254	Hyperlien. valeur vide autorisée		
IDURBA	Identifiant du document d'urbanisme (cf. table DOC_URBA)		C30	Valeur vide interdite		
DATVALID	Date de la dernière validation de la prescription. Cette date correspond à celle du dernier changement apporté à la prescription ou à son règlement.  La date de validation est donc antérieure ou égale à la date d'approbation du document d'urbanisme auquel appartient la prescription.		C8	Antérieure ou égale à DATAPPRO valeur vide autorisée		

18	00	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	gement et de programmation (OAP) L151-6 et L151-7		
18	01	OAP de projet (sans règlement)	de projet (sans règlement) L151-6 et L151-7 R151-8		
18	02	OAP entrées de ville	L151-6 et L151-7 1°)	R151-6	
18	03	OAP relatives à la réhabilitation, la restructuration, la mise en valeur ou l'aménagement L.151-7 4°			
18	04	OAP d'adaptation des périmètres de transports collectifs	L151-7 6°		
18	05	OAP patrimoniales, architecturales et écologiques	L151-6 et L151-7 R151-7		
18	06	OAP relatives à l'habitat	L151-6 ou L151-46		
18	07	OAP comprenant des dispositions relatives à l'équipement commercial et $\operatorname{artisanal}^2$	L151-6 2e alinéa ou L151-7 2°)		
18	08	OAP relatives aux transports et aux déplacements	L151-6 ou L151-47		

# 4/ Conseils d'applications du standard pour une consultation optimale sur le GPU

- 4.1 / Les étapes de constitution du DU au format CNIG
- 4.2 / Bien faire le lien entre les données géographiques et la partie dédiée des pièces écrites



## Les étapes de constitution d'une archive

Les étapes à mener à terme

Les outils mis à disposition

Numériser les données au standard CNIG



Gabarits CNIG Géoconvertisseur

2 Produire les métadonnées



Générateur de métadonnées du GPU

3 Préparer les pièces écrites

Aucun outil

4 Vérifier la conformité du DU





## Faire le lien entre les pièces écrites et géographiques permet une consultation simplifiée sur le GPU

- L'attribut NOMFIC peut également prendre la forme fichier.pdf#page=n° page afin que le pdf s'ouvre à la page concernant le zonage, ou encore la forme fichier.pdf#nameddest={libelle} pour un accès direct à la « destination » du pdf portant tel {libelle}. (Idem pour URLFIC).
- Exemple
  - si le règlement de la zone Ub figure p24, l'attribut NOMFIC prendra la valeur 44712\_reglement\_20041103.pdf#page=24
  - ou encore 44712\_reglement\_20041103.pdf#nameddest=Ub





# ANNEXES

